

institutions de sécurité européennes, conditionnelle à la signature d'un accord de stabilisation et d'association (ASA). Par les ASA, l'UE propose aux Balkans occidentaux l'établissement progressif d'une zone de libre-échange. Au Sommet de Zagreb, le 24 novembre 2000, les membres de l'UE ont précisé le contenu des ASA. La principale innovation qu'on y retrouve se situe dans ses «conventions de coopération régionale», qui obligent tout pays qui aura signé avec l'UE un ASA de conclure une convention de coopération régionale avec tout autre pays de la région ayant également signé un ASA.

Ces accords contiennent également une « clause évolutive », *i.e.* qu'en dehors des conditions générales applicables aux cinq États visés, des conditions particulières s'appliquent au cas par cas. Les conditions générales concernent les réformes démocratiques, le respect des droits de la personne et des minorités, le retour des réfugiés, les réformes économiques et la coopération régionale.

Ces deux initiatives, le PSESE et le PSA, sont aujourd'hui indissociables et complémentaires. Toutefois, il apparaît de plus en plus que le PSA s'est imposé comme la pièce maîtresse de la politique de l'UE en faveur des Balkans occidentaux. À ce jour, cinq États ont signé des ASA : l'Albanie, la Bosnie, l'ARYM, la Croatie et la Serbie.

3.2 Mise en pratique du PSESE : un bilan mitigé

Il est difficile d'évaluer avec précision l'impact qu'ont eu les chantiers mis en oeuvre par le pacte sur le développement de la stabilité régionale. Par exemple, les transitions démocratiques en Serbie et en Croatie relèvent davantage de facteurs endogènes à la région que de l'action du Pacte. Même dans ce cas de « transition démocratique » en Yougoslavie, le PSESE semble avoir eu peu d'impact, le changement de régime étant davantage le produit du développement de la société civile yougoslave que le produit de l'intervention extérieure. Ainsi, dans l'un et l'autre cas, la transition vers la démocratie ne peut être directement attribuée à l'intervention du Pacte. Sans le PSESE, aurait-on assisté à cette même évolution démocratique?

3.2.1 Réussites et réussites relatives

Le PSESE est indéniablement parvenu à des réussites, mais également à quelques insuffisances. De nombreux projets ont été mis en oeuvre et leur énumération dépasserait le cadre de cette étude. Nous retenons ici uniquement quelques aspects des travaux du pacte, en fonction des problèmes à la stabilité identifiés au premier chapitre.

Meilleure coopération entre les acteurs régionaux

Parmi les réussites du PSESE, la plus importante est d'avoir suscité chez les États de l'ESE une volonté de développer une meilleure coopération régionale. Pour obtenir ce résultat, le PSESE a également été fortement appuyé par l'UE. Cette dernière a clairement souligné que la coopération régionale était une pré-condition essentielle à l'intégration européenne. En introduisant le PSA, elle a introduit un mécanisme permettant d'éviter que la recherche d'une adhésion à l'UE devienne une compétition entre les États de l'ESE. La perspective d'une adhésion à l'UE s'est révélée être un puissant incitatif permettant aux États de